



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 118425

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le projet gouvernemental d'assouplir les règles d'urbanisme relatives à l'extension des bâtiments. Le seuil en deçà duquel ces extensions seraient autorisées sur simple déclaration préalable en mairie passerait de 20 à 40 m². Une telle mesure est susceptible de mener à une dégradation importante des outils légaux permettant de protéger le paysage et le patrimoine architectural de notre pays. Le dispositif ne fera que multiplier les contentieux et les conflits de voisinage. Enfin, il placera ces nouvelles constructions hors du champ des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de performance énergétique votés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi elle lui demande de reconsidérer sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118425

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10012

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)